

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 28 août 2019 sur convocation du 22 août 2019

6 membres du CM présents – Maxime Pontarlier, Jean-Claude Barçon, Dominique Perny, Cédric Chambelland, Janick Millet excusés

Secrétaire : Benjamin Mathis

2 pouvoirs enregistrés : Maxime Pontarlier à Dominique Ménétrier, Janick Millet à Michel Gresset

➤ **Approbation du CR du CM du 26 juin 2019**

➤ **Implantation d'une antenne relais Orange**

Le Maire expose au CM la proposition de bail d'Orange pour mettre à disposition un emplacement sur la parcelle A 123 à l'arrière des vestiaires du stade de football d'une surface d'environ 40 m² afin d'installer une station relais de téléphonie mobile. La durée du bail sera de **12 ans** avec un loyer de **2 000 € nets par an**. Orange propose de verser dès la prise d'effet du bail **12 000 € nets** correspondant aux 6 premières années de loyer. Ensuite **2 000 € nets par an** pendant les 6 dernières années.

Le Maire rappelle qu'un accord de principe a été signé le **15 avril** pour autoriser Orange à réaliser des études de faisabilité suite à la séance de CM du **mercredi 10 avril 2019**.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité des membres présents ou représentés donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à signer le bail et tout autre objet en rapport.

Suite à cette proposition l'aménagement de l'espace arrière des vestiaires sera engagé afin de créer un espace supplémentaire de parkings, aire de pétanque, aire d'installation de chapiteaux. Le devis actuel de ces travaux (hormis l'éclairage) est de **30 892 € HT**. La commune de Bannans a été sollicité pour une participation à la moitié du reliquat si on déduit les 12 000 € de loyers soit **18 842 € : 2 = 9 446 € HT**.

Bilan de l'installation de l'éclairage du terrain de football

Total des travaux : **48 552 € HT**, Subventions (Département : **13 594,56 €**, FFF : **12 700 €**). Reste à charge des communes de Bulle et Bannans : **22 257,44 € HT** soit **11 128,72 € HT** pour chacune.

Le terrain a été homologué par la Ligue de FC le **13 août**. Un match de gala a été organisé le **14 août** dernier. Il opposait Drugeon Sports à l'Entente Combe d'Ain. (Score 1-4). Un match permettant l'inauguration officielle sera organisé par Drugeon Sports durant l'automne.

➤ **Admission en créances éteintes des impayés de M. DELSENY**

La commune a fait appel le 25 octobre 2018 de la mesure de rétablissement personnel de la Commission des particuliers du Doubs du 27 septembre 2018 concernant M. *Delseny Nicolas*, ancien locataire de l'appartement sis au 18, Grande Rue à Bulle.

Suite au jugement du **8 juillet 2019** qui ordonne le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de M. Delseny ce qui entraîne l'effacement de toutes ses dettes non professionnelles, il y a lieu de prendre une **délibération pour admission en créances éteintes des dettes de Nicolas Delseny envers la commune de Bulle** pour un montant de **10 769,29 €**.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité des membres présents ou représentés donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à signer tout document en découlant.

De plus, suite au constat d'huissier établi le 2 avril 2019 après son expulsion et au vu des détériorations diverses constatées et des différents loyers non réglés, les chèques de caution encaissés à la signature du bail et de l'avenant (chèque de **1 237 F** en 1993 et chèque de **363 F** en 1998 soit un total de **1 600 F** ou **243,92 €**) ne seront pas remboursés.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité des membres présents ou représentés donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à signer tout document en rapport.

QUESTIONS DIVERSES

• **Achat d'une tente pliante à la demande de l'association Bulle Air Model Club.**

L'association ne bénéficiant d'aucune subvention, le Maire propose l'achat d'une tente pliante de 3m x 6m qui lui permettra d'organiser des manifestations diverses et sera mise à sa disposition. Le devis s'élève à **579,17 € Ht** soit **695 € TTC**. (Frais de port de **47 €** à ajouter). **L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité des membres présents ou représentés donne son accord sur cette proposition.**

• **Délibération du Département instituant la CIAF (Commission intercommunale d'aménagement foncier)**

Le Département par délibération du **20 mai 2019** institue une CIAF à l'échelle de la CFD, 1ère étape pour la mise en œuvre d'une procédure de réglementation de boisement. Le représentant du Département à cette CIAF sera *Philippe ALPY*, vice-président du Département et Maire de Frasnay.

La CIAF comprendra :

- 1 commissaire enquêteur (*nommé par le TGI*)
- 3 personnes qualifiées faune, flore, environnement (*nommées par le Département et la Chambre d'agriculture*)
- 2 fonctionnaires (*nommés par le Département*)
- 1 délégué des services fiscaux
- 1 représentant du Département (*Philippe ALPY*)
- 1 représentant de l'INAO

et pour chacune des 10 communes de la CFD

- Le Maire ou un Conseiller municipal désigné par lui
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le CM (2 titulaires et 1 suppléant)
- 2 exploitants propriétaires ou preneurs en place désignés par la Chambre d'agriculture (2 titulaires et 2 suppléants)

Une publicité sera faite avant la fin de l'année en concertation avec les autres communes de la CFD en vue d'organiser ses élections.

- **CFD.**

Christian VALLET a été élu Président de la CFD le 20 août dernier suite à la démission de Claude DUSSOUILLEZ. Les 6 vice-présidents ont été réélus pour la fin du mandat : Jean-Louis Néault, Philippe Alpy, Gérard Paulin, Dominique Ménétrier, Rémi Débois, Xavier Vionnet.

- **Futures élections municipales les 15 et 22 mars 2020**

Il y a lieu de réfléchir aux futures élections municipales sachant que le dépôt des candidatures doit se faire 2 semaines avant le 1^{er} tour soit au plus tard **le 29 février 2020**. Une réunion publique, ouverte à toute personne se sentant concernée, sera organisée prochainement afin de préparer au mieux ce moment important de la vie démocratique. A la suite, il sera proposé à tout candidat potentiel de participer aux dernières réunions de Conseil municipal du mandat

La séance est levée à 20 h.

La séance est suivie d'une réunion publique à la salle Foblant lors de laquelle un diaporama retraçant l'activité de la Commune et de la Communauté de communes sur les 12 derniers mois est projeté.

Le secrétaire